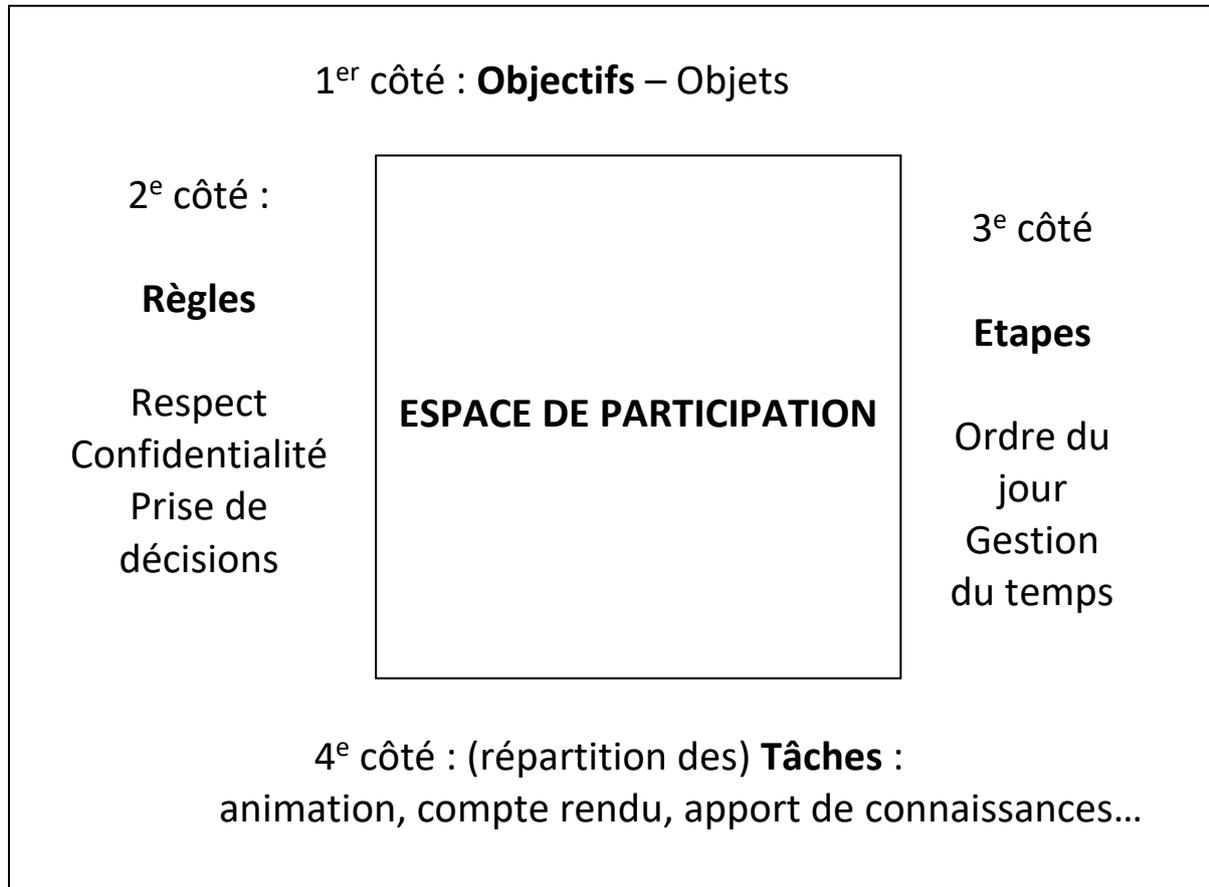


# L'ANIMATEUR, GARANT DU CADRE DE LA PARTICIPATION

## LE CADRE DE L'INSTANCE DE DIALOGUE



### L'animateur doit :

- 1- Faire valider le cadre par les participants à l'instance de dialogue, voire le définir avec eux
- 2- Faire respecter ce cadre tout au long de la réunion (avec une certaine dose de flexibilité)
- 3- L'adapter, si nécessaire, avec l'accord des participants

*D'après Philippe Barret (GEYSER) - Le positionnement de l'animateur : fonctions, légitimité, neutralité*

# registres de l'échange

## **(dé)légitimer**

Affirmer sa légitimité,  
tenter d'affaiblir celle de l'autre  
Discréditer un discours  
(ironie, amalgame, procès d'intention)

Echanges  
sur le fond

## **argumenter**

Convaincre (démontrer, expliquer...)  
Invoquer un principe supérieur

## **négociier**

Chercher à comprendre  
et à se faire comprendre  
Rechercher des solutions

## **faire usage de la violence**

Intimider  
Proférer des menaces  
Agresser verbalement

Echanges sur  
les  
personnes